

**RAPPORT N° 01/4-38
au Conseil municipal**

OBJET

**MARCHE PLURIANNUEL D'ACQUISITION DE LIVRES ET SUPPORTS AUDIO
POUR LA MEDIATHEQUE ET LES BIBLIOTHEQUES DE LA COMMUNE**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER DES MARCHES**

La Commune doit procéder à l'acquisition de livres et de supports audio pour la Médiathèque et les Bibliothèques.

L'objet du marché étant clairement défini, il importe de déterminer les caractéristiques de la prestation (nature et étendue du besoin) afin d'envisager le mode de passation, ainsi que l'allotissement approprié.

CONCERNANT LE MODE DE DEVOLUTION

La prestation s'organise selon la nature des ouvrages et documents à commander (romans, bandes dessinées, CD, cassettes audio), les commandes s'établissant en fonction :

- des nouveautés proposées aux catalogues des éditeurs,
- de la demande des lecteurs,
- du renouvellement des ouvrages ou supports abîmés,
- des ouvrages professionnels.

Par conséquent, le rythme et l'étendue des commandes étant liés à l'apparition de besoin fluctuant, c'est le marché à bons de commandes qui permet dans le cas d'espèce de répondre au mieux aux attentes de la Commune.

CONCERNANT L'ALLOTISSEMENT

Le Code des Marchés Publics précise que lorsque le fractionnement est susceptible de présenter des avantages techniques ou financiers, il peut être établi des lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct.

Les besoins sont répartis en cinq lots. La méthode de l'allotissement prévue à l'Article 274 du Code des Marchés Publics s'explique notamment par le caractère spécifique de chaque produit (littérature adulte, littérature jeunesse, supports audio). De plus, toute entreprise techniquement compétente dans l'une des branches (audio, livres) pourrait présenter une offre.

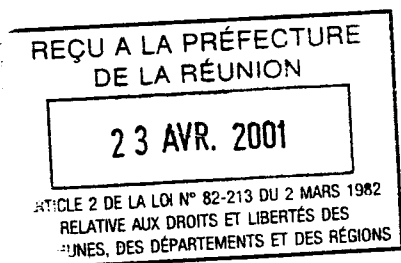
RAPPORT N° 01/4-38

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 273, 274, 275, et 295 et suivants du Code des Marchés Publics),
 - fractionnement en cinq lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (Article 274 du CMP) -voir liste ci-après jointe-,
 - marché à bons de commandes établi sur la base d'un mini/ maxi en quantité -confer le tableau ci-annexé-,
 - durée initiale : année civile 2001, reconductible jusqu'au 31 décembre 2003,
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 1 000 000 francs (soit 150 000 euros) -les crédits définitifs seront inscrits au BP 2001 aux Chapitre 011 et Article 6065) ;
- 2° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3° de m'autoriser à engager une consultation ouverte, à passer un (des) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4° d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 01/4-38
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 12 avril 2001**

OBJET

**MARCHE PLURIANNUEL D'ACQUISITION DE LIVRES ET SUPPORTS AUDIO
POUR LA MEDIATHEQUE ET LES BIBLIOTHEQUES DE LA COMMUNE**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER DES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifié ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 01/4-38 du Maire ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire au BP 2001 sous l'imputation DLEC000 (Chapitre 011 / Article 6065) ;

Vu le rapport de Madame Patricia SALIMINA, 10ème Adjointe, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'acquisition de livres et de supports audio pour la Médiathèque et les Bibliothèques de la Commune.

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

.../...

ARTICLE 3

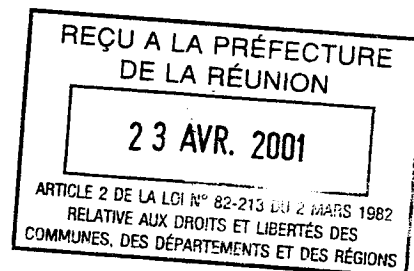
Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 20 AVR. 2001

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



A LA DELIBERATION

LOTS	INTITULE	QTE	
		Mini	Maxi
	livres		
1	Littérature générale pour adulte	4000	5500
2	Littérature générale pour jeunesse	2500	4000
3	Littérature fonds local et régional	450	600

LOTS	Supports audio	QTE	
		Mini	Maxi
4	Variétés nationales, internationales,jazz et classiques	1000	2000
5	Musiques locales et régionales	150	250